

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 249

présenté par

M. Vercamer, M. Degallaix, M. Demilly, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin, M. Piron, M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, M. Sauvadet, M. Tuaiva et M. Philippe Vigier

ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 18 par la phrase suivante :

« Elles respectent la parité entre les femmes et les hommes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à ce que la composition de l'instance regroupant les institutions représentatives du personnel respecte la parité.